



ÉCHELLE DES MESURES ÉDUCATIVES ET DES SANCTIONS

ÉCOLE PRIVÉE CATHOLIQUE SAINTE MARIE



PRINCIPES GÉNÉRAUX



Notre école est un lieu d'apprentissage, de respect, de bienveillance et de foi.
Les mesures éducatives et sanctions ont une visée avant tout éducative, réparatrice et progressive.
Elles permettent à l'élève de comprendre la règle, de mesurer les conséquences de ses actes, de réparer lorsque cela est possible et de progresser dans son comportement.
Toute sanction est individualisée, proportionnée à la situation, adaptée à l'âge de l'enfant, et prononcée dans le respect du dialogue avec les familles.



! LES MANQUEMENTS CONCERNÉS

- Non-respect des règles de vie de la classe ou de l'école
- Irrespect envers un élève ou un adulte
- Violence verbale ou physique
- Perturbations répétées du fonctionnement de la classe
- Dégradation du matériel ou des locaux
- Comportement mettant en danger soi-même ou les autres

UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE ET ÉDUCATIVE



COMPRENDRE
LA RÈGLE



MESURER LES
CONSÉQUENCES



RÉPARER
SI POSSIBLE



PROGRESSER DANS
SON COMPORTEMENT

1

RAPPEL À LA RÈGLE

Pour des manquements ponctuels et mineurs.

MESURES POSSIBLES

- Rappel oral de la règle
- Échange avec l'élève
- Excuse orale ou écrite
- Temps de réflexion
- Réparation immédiate adaptée



EXEMPLES

- Bavardage
- Non-respect d'une consigne
- Langage inadapté
- Oubli répété du matériel

2

MESURE ÉDUCATIVE RENFORCÉE

Lorsque les comportements se répètent ou perturbent le groupe.

MESURES POSSIBLES

- Fiche ou travail de réflexion
- Perte temporaire d'un droit ou d'une activité
- Mise à l'écart temporaire du groupe sous surveillance
- Travail supplémentaire éducatif
- Information écrite ou orale aux parents
- Rencontre avec l'enseignant



EXEMPLES

- Perturbations répétées
- Insolence
- Refus d'obéir
- Conflits fréquents entre élèves

3

AVERTISSEMENT ET SUIVI ÉDUCATIF

Pour des comportements répétés ou des faits plus sérieux.

MESURES POSSIBLES

- Convocation de l'élève chez le chef d'établissement
- Rencontre école-famille
- Avertissement écrit
- Mise en place d'un contrat de comportement
- Suivi éducatif avec évaluation régulière
- **Retenue un mercredi matin**
- Réparation matérielle avec facturation possible aux familles en cas de dégradation volontaire



EXEMPLES

- Irrespect envers un adulte
- Violence verbale
- Dégradation volontaire
- Refus répétés des règles de vie

4

SANCTION DISCIPLINAIRE

Pour des faits graves ou des comportements mettant en danger le fonctionnement de l'école ou la sécurité des personnes.

SANCTIONS POSSIBLES

- Exclusion temporaire de la classe
- Exclusion temporaire de l'école
- Réunion d'une équipe éducative
- Conseil de discipline si nécessaire

Un conseil de discipline peut être réuni selon la gravité ou la répétition des faits. Celui-ci a un rôle consultatif ; la décision finale appartient au chef d'établissement.



EXEMPLES

- Violence physique
- Harcèlement
- Menaces
- Mise en danger d'autrui
- Comportement durablement perturbateur

5

MESURE EXCEPTIONNELLE

En dernier recours et après étude approfondie de la situation.

MESURES POSSIBLES

- Exclusion définitive
- Non-réinscription

Ces décisions sont prises par le chef d'établissement après concertation avec l'équipe éducative et échange avec la famille.



EXEMPLES

Situations exceptionnelles et extrêmement graves après épuisement des autres mesures.



COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les familles sont associées au suivi éducatif de leur enfant. Selon la gravité ou la répétition des faits, elles peuvent être :



informées



convoquées



associées à la mise en place d'un contrat ou d'un suivi spécifique



MESURES POSITIVES D'ENCOURAGEMENT

Notre école valorise et encourage les comportements respectueux et citoyens.



encouragements



responsabilités confiées aux élèves



valorisation des progrès



félicitations verbales ou écrites



mise en avant des attitudes positives



« Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. » (Jean 15,12)

